YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 2000/220
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour formé par la rue René Coty (R.D. 31) et la rue Charles de Gaulle (R.D. 32)

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de voirie, et plus précisément, d'élargissement de trottoir au droit du n° 62 rue Charles de Gaulle seront effectués par la Société DRAVEIL T.P. 16 rue des Anémones 91210 DRAVEIL pour le compte de la Ville d'Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à compter du mercredi 8 novembre 2000 jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

Article 1 : au carrefour formé par la rue René Coty (R.D. 31) et la rue Charles de Gaulle (R.D. 32), la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation sera, selon les besoins du chantier, alternée et régulée par des feux tricolores ou panneaux K10,
- Le stationnement sera interdit des deux côtés au droit des travaux, sauf véhicules affectés au chantier,
- Le cheminement des piétons sera dévié et balisé en amont des travaux.

Article 2 : La pré-signalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information et l'Unité Technique Territoriale Est du Département de l'Essonne, société STRAV.

REÇU LE
- 8 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 3 novembre 2000

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 200

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE